



**Aux contribuables de la
Ville de Macamic**

AVIS PUBLIC

Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la ville de Macamic, que :

Lors de la séance ordinaire du 5 octobre 2020, 19 heures le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante:

38, 5^e Avenue Ouest
Lot 4 729 619
Cadastre du Québec

L'objet de la demande est le suivant:

- Permettre le maintien tel que construit du bâtiment secondaire détaché (garage) avec une marge arrière où l'espace libre à ciel ouvert est inférieur à 0,6 mètre (toit à 0,53 m) tel que décrit au règlement No 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 5 octobre 2020 à 19 heures, à la salle du 1^{er} plancher au Centre Joachim-Tremblay, Macamic.

Donné à Macamic, ce 9 septembre 2020



Joëlle Rancourt

Secrétaire-trésorière adjointe